

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé/Reçu le

26 JAN 2018

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles
Greffe

Rése
at
Moni
bel



18039544

N° d'entreprise : 0686.864.423

Dénomination

(en entier) : **AdC 100 BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme juridique : société anonyme

Siège : Rue Augustin Delporte, 81 à 1050 Bruxelles

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL PAR SOUSCRIPTION EN ESPECES -
MODIFICATIONS DES STATUTS- POUVOIRS D'EXÉCUTION**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « AdC 100 BELGIUM », ayant son siège social à Ixelles (B-1050 Bruxelles), rue Augustin Delporte, 81, immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles (tribunal francophone), sous le numéro d'entreprise TVA BE (0) 686.864.423/RPM Bruxelles (Société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 22 décembre 2017, publié aux Annexes au Moniteur Belge du 02 janvier 2018 sous le numéro 18300127) dressé par Maître Louis-Philippe Marcelis, notaire associé de résidence à Bruxelles, le 26 janvier 2018, dont il résulte que les décisions suivantes ont été notamment prises :

Titre A.

Augmentation de capital par souscription en espèces.

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un million trois cent quarante et un mille six cent cinquante et un euros (€ 1.341.651,00-), pour le porter de quatre-vingt mille euros (€ 80.000,00-) à un million quatre cent vingt et un mille six cent cinquante et un euros (€ 1.421.651,00-) par la création d'un million trois cent quarante et un mille six cent cinquante et un (1.341.651) actions nouvelles, numérotées de 80.001 à 1.421.651, sans désignation de valeur nominale, identiques aux actions existantes et jouissant des mêmes droits et avantages, avec participation aux résultats de l'exercice en cours à compter de leur date d'émission.

Souscription - Intervention - Libération.

a) pour ce qui concerne la société de droit de l'île de Jersey « HAS CRE1 Limited », préqualifiée : souscrire en son nom et pour son compte en numéraire à la présente augmentation de capital à concurrence d'un million trois cent vingt-huit mille deux cent trente-quatre (1.328.234) actions nouvelles, numérotées de 80.001 à 1.408.234, dont la création vient d'être décidée au prix d'un euro (€ 1,00) par action nouvelle, soit pour un prix global total d'un million trois cent vingt-huit mille deux cent trente-quatre euros (€ 1.328.234,00-);

b) pour ce qui concerne la société de droit de l'île de Jersey « HAS FAMILY Co Limited », préqualifiée : souscrire en son nom et pour son compte en numéraire à la présente augmentation de capital à concurrence de treize mille quatre cent dix-sept (13.417) actions nouvelles, numérotées de 1.408.235 à 1.421.651, dont la création vient d'être décidée au prix d'un euro (€ 1,00) par action nouvelle, soit pour un prix global total de treize mille quatre cent dix-sept euros (€ 13.417,00-).

Les actions nouvelles ainsi créées ont été libérées immédiatement intégralement par dépôt préalable en un compte spécial ouvert au nom de la présente société auprès de KBC Banque, sous le numéro BE06 7310 4509 0322

Par conséquent, le capital social est effectivement fixé à un million quatre cent vingt et un mille six cent cinquante et un euros (€ 1.421.651,00-) et est représenté par un million quatre cent vingt et un mille six cent cinquante et un (1.421.651) actions, numérotées de 1 à 1.421.651, sans mention de valeur nominale, qui représentent chacune une partie égale du capital social et conférant les mêmes droits et avantages.

Titre B.

Modification des statuts.

Article 5 : remplacement du texte de cet article, par le texte suivant :

« Le capital social de la société s'élève à un million quatre cent vingt et un mille six cent cinquante et un euros (€ 1.421.651,00-).

Le capital social est représenté par un million quatre cent vingt et un mille six cent cinquante et un (1.421.651) actions, numérotées de 1 à 1.421.651, sans mention de valeur nominale, qui représentent chacune une partie égale du capital, qui a été intégralement (100%) souscrit. ».

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/03/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/03/2018 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

Titre C.

Pouvoirs d'exécution.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(Signé) Louis-Philippe Marcelis, Notaire Associé

Déposées en même temps :

- une expédition (1 procuration, attestation)
- statuts coordonnés

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature